

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON**

DATE DE CONVOCATION

24 mars 2022

*SÉANCE DU 05 AVRIL 2022*

DATE D’AFFICHAGE

06 avril 2022

L’an deux mil vingt-deux, le cinq avril  
À dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune  
**NOMBRE DE CONSEILLERS** Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Madame SCHNEIDER  
Maria, Maire

Exercice : 11

Présent : 9

Votants : 11 dont 2 par procuration (de BURE à SANTARELLI – DEVAUX à SCHNEIDER)

Étaient présents : SCHNEIDER, SANTARELLI, VÉRON, SEGAUD, SELIER,  
RATINIER, GABRIEL, PUY, de COMBARIEU,

Étaient absents excusés : de BURE Éric, DEVAUX Jean-Marc,  
Secrétaire de séance : PUY Danièle

**OBJET**

**DCM20220405\_14 et 15- Vote du BP 2022 Commune + Affectation des résultats**

Madame le Maire présente à la commission le Budget Primitif pour l’année  
2022, établi avec le concours de Mr Guy ORARD, Conseiller aux décideurs locaux.

***SECTION FONCTIONNEMENT :***

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 176 722 €.

***SECTION INVESTISSEMENT :***

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 75 698 €.

***Il est adopté à l’unanimité des membres présents.***

Malgré l’investissement engagé, le Conseil Municipal a pris la décision de ne pas augmenter  
les taux d’imposition des taxes communales répartis comme suit :

Foncier Bâti.....32.80 %.

Foncier non bâti .....26.91 %

***Le produit fiscal attendu sera donc de 61 497 €.***

**DCM20220405\_16-Travaux de voirie Chemin Rural La Ligne**

Madame le maire explique, que dans le cadre du dispositif solidarité départemental proposé  
par le Conseil Départemental de l’Allier, la Commune de Châtel Perron a déposé un dossier de  
demande d’aide pour les travaux de réfection du chemin rural « La Ligne », non revêtu et  
inscrit au PDIPR.

Madame le Maire informe les élus que la Communauté de Communes Entr’Allier Besbre et  
Loire, lors du conseil communautaire du 14 février 2022 a approuvé la reconduction du  
dispositif de fonds de concours pour la période triennale 2021-2022-2023. A ce titre, un  
dossier sera déposé pour les travaux de réfection du chemin rural « La Ligne ».

Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal décide de valider le devis de  
l’entreprise JACQUET, siégeant à Thionne (Allier), pour la somme de 17 750.00 € HT, avec  
étalement du règlement de la facture sur 2 budgets par moitié (BP 2022 et BP 2023).

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- ✓ Décide de valider les travaux de réfection du chemin rural « La Ligne »,
- ✓ Valide le devis de l'entreprise JACQUET, siégeant à Thionne (Allier), pour la somme de 17 750.00 € HT, avec étalement du règlement de la facture sur 2 budgets par moitié (BP 2022 et BP 2023).
- ✓ Autorise Madame le maire à procéder au règlement de ses dépenses sur présentation des factures à l'article 2315, Programme 180 prévus aux budgets 2022 et 2023,
- ✓ Autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif solidarité départemental,
- ✓ Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire (programme 2021-2022 et 2023).
- ✓ Décide de mandater Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires au projet et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DCM20220405\_17-Achat petit matériel divers**

Madame le maire explique aux membres de l'Assemblée, qu'il est nécessaire d'équiper l'adjoint technique en petit matériel, à savoir un ensemble de 2 meuleuses et un nettoyeur haute pression.

Considérant que la valeur des biens à acquérir est inférieure à 500 € et que le caractère de durabilité est inférieur à 500 €, elle propose d'inscrire en investissement le matériel suivant :

- Ensemble de deux meuleuses GA9020 + GA5030R + disque diamant pro béton D.230 et disque Erarb Expert Grind acier D.125 x 6 au prix de 218.67 € TTC,
- Nettoyeur haute pression C 130.2-8 au prix de 148.99 €

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- ✓ Décide d'inscrire en investissement le matériel suivant :
- Ensemble de deux meuleuses GA9020 + GA5030R + disque diamant pro béton D.230 et disque Erarb Expert Grind acier D.125 x 6 au prix de 218.67 € TTC,
- Nettoyeur haute pression C 130.2-8 au prix de 148.99 €
- ✓ Autorise Madame le maire à procéder au règlement de ses dépenses sur présentation des factures à l'article 2158, Programme 181 prévus au budget 2022,
- ✓ Décide de mandater Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires au projet et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**DCM20220405\_18-Matériel informatique**

Madame le maire explique aux membres de l'Assemblée, que l'ordinateur donne quelques signes de faiblesse et qu'il convient de procéder au renouvellement du matériel informatique. Elle invite l'Assemblée à prendre connaissance des propositions faites dans ce domaine et elle propose de faire établir d'autres devis afin d'affiner les recherches (avec possibilité de négocier les tarifs).

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le maire à négocier avec les entreprises en informatique, afin de trouver du matériel performant, s'adaptant à l'évolution de la demande et dont le tarif, reste cohérent.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- ✓ Autorise Madame le maire à négocier avec les entreprises en informatique, afin de trouver du matériel performant, s'adaptant à l'évolution de la demande et dont le tarif, reste cohérent.
- ✓ Autorise Madame le maire à procéder au règlement de ses dépenses sur présentation des factures à l'article 2183, Programme 182 prévus au budget 2022,
- ✓ Décide de mandater Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires au projet et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- ✓

## **DCM20220405\_19-Subvention KAPÉVÉLO**

Madame le maire explique aux membres de l'Assemblée, que l'Association KAPÉVÉLO, après une pause de 2 ans, relance son épreuve.

Afin de réaliser cette manifestation, le Président de ladite association, M. Philippe CORNELOUP sollicite une aide financière auprès des collectivités.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- ✓ Décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 50 €.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 à l'article 6574.

## **DCM20220405\_20-Location logement communal**

Madame le maire rappelle aux membres de l'Assemblée, que par délibération N°20211129\_31 en date du 29 novembre 2021, il a été décidé de mettre à la location de logement communal situé « Le Bourg 03220 Châtelperron » avec un loyer fixé à 600 € (caution à 600 € également).

A ce jour, le logement n'a toujours pas trouvé de locataire et les membres de l'Assemblée suggèrent de réviser le prix du loyer à la baisse.

Madame le Maire propose de fixer le loyer à la somme de 550 € hors charges (cinq cent cinquante euros), révisable tous les ans selon l'indice des loyers, et de fixer le montant de la caution à un mois de loyer, soit 550 € (cinq cent cinquante euros).

Elle précise que les autres points de la délibération en date du 29 novembre 2021 restent inchangés.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :***

- ✓ Décide de réviser à la baisse, le montant du loyer du logement communal situé « Le Bourg 03220 Châtelperron » et de le fixer à la somme de 550 € hors charges (cinq cent cinquante euros), révisable tous les ans selon l'indice des loyers,
- ✓ Précise que la caution est fixée à un mois de loyer, soit 550 € (cinq cent cinquante euros).
- ✓ Dit que les autres points de la délibération en date du 29 novembre 2021 restent inchangés.

## **DIVERS :**

### **✓ Repas des aînés**

Madame le Maire propose de réunir la commission des aînés le mercredi 4 mai 2022 à 19 h à la salle de réunion afin d'organiser le repas des aînés prévu le samedi 2 juillet 2022 à 12 h à la Grotte aux Fées. Mesdames BLANCKAERT et GABRIEL seront conviées.

### **✓ Marché local avec randonnée et repas champêtre**

Les membres du Conseil Municipal envisagent de se réunir le jeudi 28 avril 2022 à 19 h à la salle de réunion afin d'organiser la journée champêtre du 3 juillet 2022. Une invitation sera adressée à Mr TAIN Gilbert, ainsi qu'à Mme MORET Chrystelle.

### **✓ INFORMATIONS DIVERSES :**

**Inventaire des ponts** : Dans le cadre du plan de relance lancé par la Sté CEREMA, le bureau d'étude IOA a été missionné pour effectuer la visite des ouvrages de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Madame le Maire a donc recensé les ponts, passerelles, murs de soutènement de la commune pour une prochaine visite de ladite Société (entre fin mars et début juin 2022).

**Daïms** : Un courrier a été adressé à la Fédération de Chasse afin de les alerter sur le risque accidentogène lié à un grand nombre de daïms et autres gros gibiers sur la commune. La mairie se charge de se rapprocher du Département afin de voir s'il est possible d'installer un panneau de signalisation.

**Assemblée générale Don du Sang** : La commune est conviée à l'Assemblée Générale de l'Association Don du Sang qui aura lieu le samedi 23 avril 2022 à 10 h à Saint-Léon. Un repas est organisé à la Grotte aux Fées à midi. Madame le Maire se charge de demander aux élus absents s'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, elle y assistera.

**Transfert de la Salle d'Exposition à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire** : Le procès-verbal a été signé dernièrement avec les services de la Communauté de Communes.

**Commission des Impôts directs** : Madame le Maire informe les élus que la commission des Impôts directs doit se réunir prochainement. Son rôle est de contrôler les documents d'urbanisme adressés par le service des impôts (suite au dépôt des permis de construire et déclaration préalable de travaux). La réunion est fixée le mercredi 4 mai 2022 à 18h30 à la salle de réunion. Les membres recevront une convocation.

**P'Tit Châné** : Le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

**Entretiens professionnels des agents communaux** : Madame le Maire informe les élus que les entretiens professionnels ont été effectués la semaine du 21 mars dernier.

**Remplacement fenêtre logement communal** : Madame le Maire se rapprochera de l'entreprise TABLET afin de vérifier que la fenêtre du logement communal situé « Le Bourg » a bien été remplacée (au-dessus de la salle de réunion).

**SIVOM** : Le SIVOM va adresser aux communes le budget 2022 qui prévoit une forte augmentation.

*Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,*